

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la salle des Loisirs d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2021**

Etaient présents :

1. M. Serge GUILAUMÉ, 2. M. Dominique JAILLIER, 3. Mme Magali LOINARD, 4. M. Philippe SAUVÉ, 5. Mme Isabelle DRAPEAU, 6. M. Bertrand TOUEILLE, 7. Mme Marie-Thérèse MICHEL, 8. M. Patrice CHRÉTIEN,	9. Mme Chrystelle MÉTÉRAU, 10. Mme Marina GAUDRÉ, 11. M. Sébastien MAHIER, 12. M. Michaël OTT, (arrivée à 20 h 21 – fin du point 1 – Convention d'appel à projets « Socle Numérique pour les écoles élémentaires » 13. Mme Aurélie PINSON.
--	--

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés : Mme Anne-Pascale LECLERC, M. Gaël PINEAU, M. Benjamin JOSSE, Mme Aurélie BROSSIER, M. Benoit HAMON, Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.

Mme Isabelle DRAPEAU a été élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 30 06 2021
DATE D'AFFICHAGE : 30 06 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
VOTANTS : 13

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2021 est approuvé.

N° 21-07-038 CONVENTION D'APPEL A PROJETS « SOCLE NUMÉRIQUE POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux induits par l'épidémie de la Covid-19. Il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif, et ainsi, assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- **Les services et ressources numériques ;**
- **L'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Courant mars, il a été constitué et déposé les projets de nos 2 écoles communales.

Les dossiers de candidatures ont été retenus et la phase de conventionnement constitue la prochaine étape.

Il est demandé au conseil municipal de donner pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention, établie entre la collectivité et le rectorat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire, de signer ladite convention.

N° 21-07-039 DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ENFANT EN ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE A CRAON.

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une famille à l'inscription de leur enfant à l'école maternelle publique Erik Satie à Craon,

La Commune de Craon demande la participation aux frais de scolarité de cet enfant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'inscription de l'enfant à l'école maternelle Erik Satie à Craon,

S'ENGAGE à participer aux frais de scolarité de l'enfant,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 21-07-040 PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – COMPLÈTE LA DÉLIBÉRATION N° 21-02-002 DU 4 FÉVRIER 2021.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
182 915.25 €	137 186.44 €	9 145,76 €	146 332.20 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérées par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	146 332.20 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
Application du régime dérogatoire :			
X	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	146 332.20 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

INSCRIT à son budget les dépenses en section d'investissement au compte 2041582 – Autres groupements – Bâtiments et installations.

Questions diverses :

Avis sur le Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Mr le maire présente la délibération en date du 22 juin dernier, du Conseil Communautaire qui s'est prononcé favorablement sur l'adoption d'un Pacte de Gouvernance, bien que ce dernier soit facultatif. Ce pacte formalise les pratiques mises en œuvre au sein de l'intercommunalité : temps d'échange avec les élus communautaires et municipaux qui ont permis de prendre la mesure de ce que représente l'intercommunalité. Les membres du conseil émettent un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance, sur cette mandature, tel que proposé.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets.

En 2020, il a été collecté 36 909 m³ d'OMR et 600 m³ de carton des professionnels et 267 078 bacs (OMR et emballages confondus).

Il y a eu 117 855 passages à Azé (dont 10 351 professionnels). Bierné a vu 7 213 usagers dont 144 professionnels.

Il y a eu 2 464 ouvertures de la trappe du conteneur enterré à OMR de la rue du Lieutenant Morillon, à Château-Gontier sur Mayenne dont 144 de résidences secondaires.

Également, la transition vers un parc de véhicules fonctionnant au Bio-GNC (gaz naturel comprimé issu de la méthanisation) s'est poursuivi avec la mise en service d'un utilitaire FIAT Ducato pour la livraison des bacs en décembre 2020. Une consultation a également été lancée afin d'acheter une seconde benne bi-compartmentée "Bio-GNC". Sa livraison est attendue au second trimestre 2022

A retenir :

- En 2020, 75% des déchets ont été valorisés, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie ;
- L'extension des consignes de tri a su remobiliser les habitants sur le geste de tri (sacs jaunes et emballages en verre). En revanche, les évolutions de tonnages et de population vont demander une révision des tournées de collecte à court et moyen terme ;
- La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier présente le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département voire de la Région pays de la Loire ;
- Avec un taux de refus inférieur à 8 % sur l'emballage seul, elle se place également dans les meilleures collectivités au niveau national (18% en moyenne, emballages et papier cumulés) ;

Conclusion : Des éléments extérieurs viennent dégrader la bonne santé financière du service TRILOGIC :

– Une chute très marquée du cours des matériaux recyclés faute de filières nationales ou européennes pérennes. Le recyclage en Europe reste fragile (peu de demande) et chaque baisse du cours des matières vierges (pétrole) ou hoquet international créé par une fermeture de frontière ((la Chine qui n'importe plus de matériaux à recycler) provoque une saturation rapide des filières locales... et donc une chute des cours. Nous avons, par exemple, évacué à prix nul les cartons bruns.

– Une augmentation forte de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes voulue par le législateur pour pénaliser les filières les moins vertueuses (enfouissement, et, dans une moindre mesure, l'incinération). À terme, et sans modification des tonnages, cela représentera plus de 130 000 € de surcoût annuel.

L'avenir est donc dans la diminution des déchets, et notamment ceux impactés par ces hausses (les OMR et les encombrants).

Compte-rendu des commissions :

Commission voirie et entretien espaces publics :

Mr Bertrand TOUEILLE présente les futurs travaux d'éclairage public qui seront réalisés en septembre, octobre. Il propose à la commission de se réunir, dès réception de devis pour complément sur le projet d'éclairage des 2 églises, changement d'éclairage de la mairie à Laigné et éclairage photovoltaïque avec détecteur au plan d'eau d'Ampoigné.

Voirie : Vont être supprimées en entrée de bourg, les haies de charmes. Celles-ci seront remplacées par des poteaux en bois. Les pistes cyclables et piétonnières vont être réaménagées.

Un arrêté a été réalisé portant sur la modification des limites de l'agglomération de Prée-d'Anjou.

Un code de bonne conduite va être élaboré ; Il informera les riverains sur l'entretien des trottoirs et chemins.

Un balayage a été réalisé par la Sté LPS balayage, dans certains lotissements de la commune. Elus et riverains sont très satisfaits du résultat. Il est proposé de réaliser une étude sur un balayage régulier sur la commune.

Commission vie sociale et associative :

Mr Dominique JAILLIER propose de relancer le projet de création d'un conseil des enfants.

Accueil de Loisirs : Depuis le début des vacances, Mr Dominique JAILLIER indique une bonne fréquentation du service. Ce jour, il est réalisé une veillée et une nuit avec les enfants sur le terrain de foot. Les séjours prévus sont à Ecoflant, parc des Sablières pour 11 jeunes de 10 à 13 ans et à Morannes-sur-Sarthe, camping « Moredena » pour 24 enfants de 8 à 11 ans.

Il est proposé, à compter du 9 septembre, une nouvelle activité sportive pour les enfants de 3 à 5 ans, les jeudis de 17 h à 17 h 45 et de 17 h 45 à 18 h 30 par Anjou Sports Nature. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la commune.

Commission ressources humaines :

Mme Isabelle DRAPEAU présente le compte rendu de la réunion de travail qui a eu lieu le lundi 28 juin entre maires, adjoints et agents communaux. Différents points et thèmes ont été abordés, tels que la gestion des achats par service, les modalités d'octroi des primes, la journée de solidarité, le CNAS, etc...

A eu lieu le vendredi 25 juin un pot de départ à la suite des départs de Damien, stagiaire au secrétariat de mairie et Jordan, animateur.

Commission Grands projets, entretiens bâtiments :

Mr Serge GUILAUMÉ fait part de l'avancement des fouilles réalisées par l'INRAP et qui se termineront le 12 juillet, sur le site de la construction du futur bâtiment multifonctions. Des sépultures ont été découvertes en lieu et place de l'ancien cimetière qui entourait l'église. Par contre aucun autre mobilier d'une autre époque n'est sorti des fouilles. Le rapport définitif de l'INRAP sera communiqué à la Drac fin juillet.

Mr Dominique JAILLIER rappelle la vente du 8 rue d'Anjou qui comprenait la salle de la paroisse et la salle de convivialité. Ces salles ont commencé à être démenagées. Il a été proposé aux membres de la paroisse, la salle du conseil municipal dont les permanences ont lieu le samedi matin de 10 h 30 à 12 h. Pour le club de l'amitié, il leur est proposé la salle du Club House. Ce lieu permettra de créer du lien intergénérationnel avec les jeunes du foot.

Il est prévu début septembre, une réunion de préparation des travaux de la salle de la cantine.

Une réunion est fixée le 18 septembre avec les associations concernant le projet de travaux à la salle des fêtes de Laigné.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 16 ou 23 septembre 2021 à 20 H

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
LOINARD	Magali	
SAUVÉ	Philippe	
DRAPEAU	Isabelle	
TOUEILLE	Bertrand	
MICHEL	Marie-Thérèse	
LECLERC	Anne-Pascale	Absente excusée
CHRÉTIEN	Patrice	
PINEAU	Gaël	Absent excusé
MÉTÉREAU	Chrystelle	
GAUDRÉ	Marina	
MAHIER	Sébastien	
OTT	Michaël	
JOSSE	Benjamin	Absent excusé
BROSSIER	Aurélie	Absente excusée
PINSON	Aurélie	

HAMON	Benoit	Absent excusé
DAVOINE DAUDIN	Amandine	Absente excusée